

ÉCOLE DU BREUIL  
ROUTE DE LA FERME  
75012 PARIS

Délibération affichée à l'École Du Breuil et transmise au représentant de l'État

**EDB-2023-13**

## Délibération du Conseil d'Administration de l'École du Breuil

Séance du 29 Mars 2023

**Objet : Modification des Conditions Générales de Vente (CGV) des cours de permaculture**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2221-1 à L.2221-10, R. 2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu les statuts de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Sur proposition du Président du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

### DELIBERE

Article 1 : Il est proposé une mise à jour des Conditions Générales de Vente (CGV) des cours de permaculture intégrant :

- L'évolution des pratiques tarifaires La mise en conformité avec le code de la consommation en clarifiant les modalités et délais de rétractation
- La mise en conformité avec le code de la consommation en donnant les coordonnées du médiateur de la consommation auprès de qui l'école passera une convention
- La clarification des conditions de rétractation

Article 2 : Les CGV des cours de permaculture présentées en annexe sont adoptées.

Le Président du Conseil d'Administration

Christophe Najdovski

